

## La Privatisation Et L'attractivité Des Investissements Directs Etrangers En Algérie Privatization and Attractiveness of Foreign Direct Investments in Algeria

Naima ZALATOU<sup>1, \*</sup>

<sup>1</sup> Université d'Oran2, (Algérie)

**Date de réception :** 15/04/2018 ; **Date de révision :** 30/04/2018 ; **Date d'acceptation :** 23/05/2018

### Résumé :

La privatisation et l'IDE se développent mieux dans les pays de l'ex-union soviétique, PECO entre 1989 et 1993 dans le moment de privatisations dont les PVD avaient joué un rôle important afin d'attirer à la quête d'une compétence technologique, managériale nécessaire. D'ailleurs dans ces pays ou les investisseurs étrangers ont plus participé au processus de privatisation à l'espoir de bénéficier d'un plan économique de (technologies nouvelle, changements de processus, capitaux financiers, compétences managériales, compétences marketing en vue d'un meilleur accès au marché global). Ainsi que sur le plan politique, et ce pour une intégration internationale du pays hôte. Ce document contient également un écrit sur la privatisation et IDE qui mettent la lumière sur le de l'Algérie. Nous insisterons à montrer l'importance de la privatisation étant un moyen d'attraction des IDE et nous considérons que l'ouverture des capitaux publics aux investisseurs étrangers n'est pas le seul objet d'accélérateur de l'ajustement des entreprises publiques, car elle est considérée comme un support d'intégration internationale et moyen de créer une coopération étrangère vivement recherchée

**Mots-clés :** privatisation, investissement direct étranger, l'ajustement des entreprises publiques, attractivité des IDE en Algérie, coopération étrangère

**Codes de classification Jel :** L33, F21, N77

### Abstract:

Privatization and FDI grow best in the countries of the former Soviet Union, CEEC between 1989 and 1993 in the time of privatization which the developing countries had played an important role in attracting the quest for technological competence, managerial necessary. Besides these countries or foreign investors also participated in the privatization process in the hope to benefit from economic plan (new technologies, process changes, financial capital, managerial skills, marketing skills for a better access to the global market). And politically, for international integration in the host country. This document also contains written on privatization and FDI that bring the light on Algeria. We will insist to show the importance of privatization being an attractive means of FDI and we believe that the opening of public capital to foreign investors is not the only object of the accelerator adjustment of public companies because it is regarded as an international integration support and means of creating a highly sought foreign cooperation.

**Keywords:** Privatization, foreign direct investment, the adjustment of public enterprises, attraction of FDI in Algeria, foreign cooperation.

**Jel Classification Codes :** L33, F21, N77

\* ihssan.economie@gmail.com

## **I- Introduction :**

Après la crise mondiale des années 80, et la situation économique défavorable avec un taux de chômage élevé, la privatisation a été considérée comme un prolongement des actions de restriction, pour aboutir à une plus grande efficacité économique avec la relance de croissance économique et la dynamisation du marché des capitaux.

En réalité la privatisation s'inscrit comme option politique et économique fortement influencée par des facteurs exogènes (institutions internationales). Le FMI et la banque mondiale qui ont créé la privatisation l'une de leurs conditionnalités ; pour atteindre la convergence vers la modernisation des économies, et l'ouverture à l'économie mondiale. La privatisation est une moyenne universellement utilisée par les Etats pour céder aux opérateurs privés, la propriété et la gestion de leurs entreprises publiques. Ce processus est apparu comme une solution pouvant assurer la relève des entreprises publiques, elle poursuit plusieurs objectifs qui sont essentiellement d'ordre budgétaire et économique.

Après la crise de l'endettement extérieur et le choc pétrolier du 1986, l'Algérie et comme tant d'autres voisins (Maroc, Tunisie) était obligé de chercher des accords avec le FMI pour permettre la condition de la privatisation des entreprises publiques l'une de conditionnalité du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) pendant la période 1995/1998. L'Etat a entrepris de couper « les mauvaises branches » en adoptant une politique de privatisation engagée en 1995 et relancée en 2001, avec l'ordonnance n° 01-04 du 20 août de la même année.

### **I.1. la politique de la privatisation en Algérie**

L'expérience algérienne en la privatisation a été connue depuis les années de transition vers l'économie de marché en 1980, cette période a été engagée la restructuration de l'économie nationale et la restructuration organique et financière les entreprises publiques algériennes, c'est la période des réformes économiques structurelles en général *codifiées par le consensus de Washington, amorcent la transition à l'économie de marché. Ces réformes libérales prônent la privatisation des entreprises publiques.* La première réforme économique structurelle des entreprises publiques lancées en 1988 consacrent l'autonomie de gestion et de responsabiliser les dirigeants des entreprises publiques engendré à la création des sociétés par actions qui regroupées par branche d'activité aux huit (08) fonds de participation. La deuxième réforme est concrétisée dans la fameuse loi de l'ordonnance 95-22 du 26 août 1995 qui ouvre le champ à la privatisation des EPE, cette réforme à travers l'ordonnance 97/12 modifiant et complétant l'ordonnance 95/22 réorganisée des sociétés holdings « sociétés par actions » (11 holdings publics ont été créés dont 06 sectoriels et 05 régionaux). La troisième réforme économique est présentée dans la nouvelle et dernière loi de la privatisation, l'ordonnance n° 01-04 concernée « l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE » a donné les SGP mises en place après la dissolution des holdings<sup>1</sup>.

Les grands axes du programme de privatisation en Algérie a été consisté à une plus grande ouverture sur l'économie mondiale, l'allégement des charges budgétaires en matière de soutien aux entreprises publiques, l'amélioration des performances industrielles et financières des entreprises, l'élargissement de l'actionnariat à de nouvelles catégories sociales, la multiplication des investissements créateurs d'emplois et de qualifications nouvelles et la stimulation de nouvelles générations d'entrepreneurs.

## I. 2. La relation entre la privatisation et l'IDE

La relation entre la privatisation et l'IDE se définit par le transfert au secteur privé étranger les droits de propriété qu'il détient sur une entreprise publique sous la forme d'une cession de titres et d'actifs ou d'une cession de contrôle, c'est à dire dans la situation où le gouvernement cède le contrôle à l'investisseur étranger à titre définitif et total de l'achat de toute partie du capital (privatisation totale) ou bien le cas de privatisation partielle, ce dernier désigne l'achat de partie du capital, autrement dit des titres sociaux.

L'intervention de l'investissement étranger apparaît comme critique dans un certain nombre de branches de haute technologie ou à fort entraînement, précisément dans les branches retenues dans le cadre de notre stratégie d'industrialisation. La participation du capital étranger doit en effet normalement se traduire par un accroissement de la productivité, l'émergence d'une capacité technologique, l'émergence d'une capacité de gestion efficiente, une orientation vers l'exportation et par voie de conséquence par une insertion dans l'économie mondiale conforme à nos intérêts économiques<sup>2</sup>.

La privatisation et IDE est encadrée par les lois de privatisation et partenariat<sup>3</sup>, notions qui ne figurent pas dans le code de commerce. Ce recours au partenariat en façon générale est vivement encouragé par les pouvoirs publics notamment auprès des gestionnaires du secteur public dans le cadre d'une politique de libéralisme économique et de restructuration industrielle et de transition à l'économie de marché. Dans le code de commerce (section II, filiales et participations), nous lisons les définitions suivantes ;

- « Lorsqu'une société possède 50% ou plus du capital d'une autre société, seconde est considérée pour l'application de la présente section, comme filiale de la première » (art .729)
- Pour la notion de participation, l'article 730 stipule ceci ; « Lorsqu'une société possède dans une autre société une fraction du capital inférieur à 50% la première est considérée pour l'application de la présente section, comme ayant une participation dans la seconde ». Le programme de privatisation identifie les entreprises à privatiser le niveau d'ouverture de leur capital à l'étranger sous trois formes de privatisation joint-IDE, le tableau ci-après indique ça.

**Tableau 01: Récapitulatif des différentes formes d'IDE issue des privatisations en Algérie**

Investissement direct étranger	La privatisation		
	Cession totale	Cession. Partielle partenariats public/ privé étranger	
	100%	Sup 50%	Inf 50%
Succursale <sup>4</sup>	+	-	-
filiale	-	+	-
associée	-	-	+

- **La privatisation totale sous forme succursale** : ce type de privatisation est concernée par la cession totale de (100%) à l'ensemble des actifs physiques et immatériels de l'entreprise publique aux repreneurs non résidents, autrement dit la vente directe des grandes entreprises aux investisseurs étrangers. À titre d'exemple l'implantation le groupe Saint-Gobain, de droit italien sous forme succursale à Oran détenues à 100% indirectement

par l'Etat par une cession total d'une société ALVER, fabriquée de verre, emballage au groupe algérien ENAVA, pour un montant de 2224 millions de DA avec 461 emplois créés.

**-La privatisation partielle sous forme filiale :** Ce type de privatisation est un partenariat minoritaire (le partenaire public est minoritaire -50%) autrement dit la cession de la majorité du capital est supérieur ou égal de 50 % pour le repreneur étranger.

L'ouverture partielle du capital dans le cadre d'une prise de participation minoritaire peut tout aussi bien ouvrir droit à un contrôle de la décision de gestion. Etant entendu qu'il s'agit souvent d'entreprises de nature significative sur le plan de l'intégration de l'appareil de production ou de l'intégration au marché mondial, ce qui est recherché sur l'apport technologique, les marchés extérieurs et la gestion. Cela justifie amplement que la gestion soit confiée de manière à assurer un plan de développement adéquat. Le complexe sidérurgique D'al Hadjar à Annaba (SIDER) est une première grande entreprise publique économique privatisée en 2001 au bénéfice de firme « ArcelorMittal, l'indien de sidérurgie » qui a acquis une participation majoritaire de 70% du capital.

**-La privatisation partielle sous forme associée :** C'est un partenariat majoritaire (le partenaire public garde la majorité (+50%) c'est-à-dire la cession pour un niveau inférieur ou égal à 50% à l'investisseur étranger, ce type de l'ouverture partielle minoritaire du capital concerne les secteurs que l'Etat veut sauvegarder. Il s'adresse particulièrement aux branches stratégiques. L'exemple typique est l'ouverture du secteur des ciments proposée par l'Etat à 35%. Il peut aussi correspondre à des activités dépendant des ressources naturelles (existence de gisements), mais dont les activités n'ont pas été retenues par la stratégie industrielle. Cette catégorie concerne aussi certains secteurs réglementés (activités portuaires).

## II- le partenariat de la joint-venture

Autre mode de privatisation envisageable en Algérie c'est le partenariat mixte ; la joint venture « création d'une nouvelle société de capitaux (société par actions -SPA et société à responsabilité limitée -SARL) avec des contributions réciproque public/ privé national ou étranger »<sup>5</sup>. La liaison entre les deux concepts la privatisation et l'IDE se matérialisent sous la forme d'un partenariat mixte (public-privé/étranger) c'est-à-dire création une joint-venture s'associe entre d'une part, une entreprise publique économique qui dispose de potentialités certaines qu'elle entend valoriser (installations industrielles, mains d'œuvre, environnement favorable, soutiens divers, marché immédiat) autre part, avec la participation de potentialités étrangères qui va de sa part soit fournir les éléments manquants à la réalisation de cette action, soit s'ouvrir à l'entreprise publique des perspectives auxquelles, cette entreprise ne saurait prétendre en agissant seule. En effet l'investissement en partenariat « joint-venture » a été encouragé depuis la loi de 1982 porte à 49 % la part du partenaire étranger, puis le code d'investissements de 1993 amendé et complété par l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001<sup>6</sup>. La mise à jour de ce code en 2009<sup>7</sup> reste relativement contraignant et restrictif au regard des investisseurs étrangers, les investissements étrangers qui s'occupent les activités de production de biens et de services ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat joint venture dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Un exemple donné en 2005 sur une joint-venture d'une entreprise privée Singapourienne, Portek, spécialisée dans le traitement des conteneurs. Ce groupe apporte un million de dollars d'investissements directs étrangers. Une filiale est créée sous forme de joint-venture dont le capital social est détenu à 51 % par l'EPB: Bejaia Méditerranéen Terminal (BMT) <sup>8</sup>.

### III- l'importance de la privatisation dans les IDE.

Le processus de privatisation a atteint 668 entreprises privatisées à la fin de l'année 2012, ce taux de la privatisation des entreprises économiques vers les repreneurs privés nationales a représenté la part majorité par rapport à la majorité de ces entreprises privatisées qui se caractérisent des micro entreprises à caractère local ayant une situation financière très critique ,en effet les repreneurs privés nationaux sont souvent à l'entrée au capital du Fonds public d'investissement (FNI), tandis que le management des nouvelles entités et grandes entreprises a été systématiquement confié au partenaire étranger.

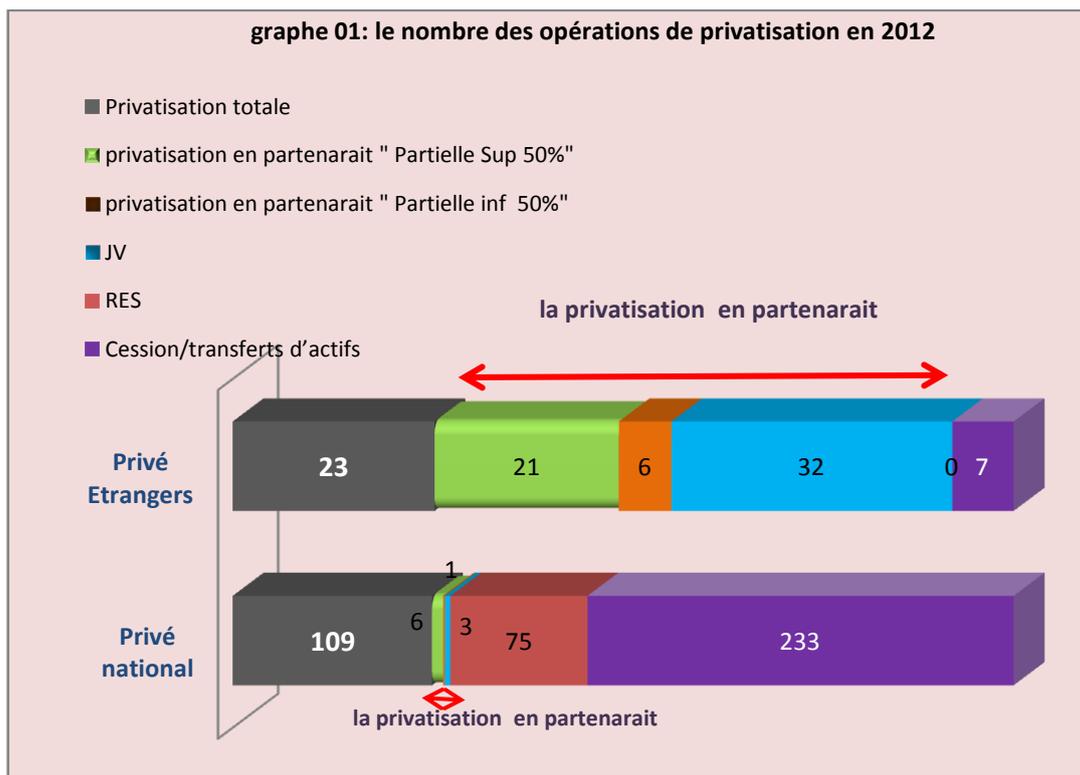
**Tableau 02 : bilan général des opérations de privatisation à fin 2012.**

Bénéficiaires	Privatisation totale	Partenariats			RES	Cession/ transferts d'actifs	Total	
		Privat. partielle		JV			Nb	Taux
		Su p 50 %	Inf. 50%					
Privé national	109	6	1	3	75	233	427	64%
<b>Privé Etrangers</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>89</b>	<b>13%</b>
EPE	-	-	-	-	-	9	9	2%
Administrations	-	-	-	-	-	143	143	21%
Total	132	27	7	35	75	392	668	100%

Source : DGGSPM / MIPMEPI

En revanche, le tableau au-dessus indique le nombre de l'opération de privatisation est peu limité vers les investisseurs étrangers qui ne détiennent seulement 13 % au total de ce processus, mais concernant la privatisation des entreprises algériennes où les formes d'association avec des partenaires étrangers (cessions partielles, joint-ventures) l'Algérie affiche des performances très moyennes dans l'industrie particulièrement en matière de transfert des actifs publics au privé étranger, que se soit par le nombre d'entreprises privatisées qui ont atteint 59 opérations par la diversité des secteurs d'activités concernés ou par le montant des flux d'investissement directs étrangers enregistrés 879370 **Millions de DA**. Parmi ces opérations sous forme partenariat (joint-venture);

- ✳ Le groupe **TIC MEDIATEL (Tunisie)** de l'équipement électrique & électronique crée une filiale locale spécialisée dans la pose de fibres optiques, Mediateel Algérie, en JV 49-51 avec l'algérien Hb Technologie.
- ✳ Le groupe **EUROPACTOR (Espagne)** des machines et équipements mécaniques crée une JV 49-51 avec l'entreprise publique ENTP pour fabriquer des engins de travaux routiers dans l'usine d'Ain Smara à Constantine.

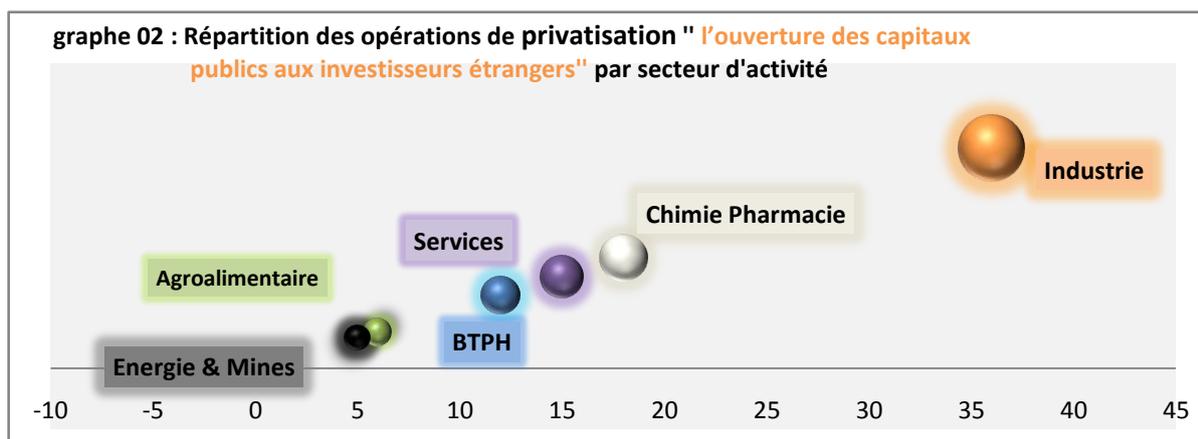


La privatisation des EPE au profit de capital étranger se développe fortement notamment dans le secteur industrie. Les opérateurs étrangers ont 36 projets d'IDE sur un total de 89 dans les matériaux de construction, les machines et équipements mécaniques.

**Le tableau 03 : Répartition des opérations de privatisation par secteur d'activité**

Secteur d'activité	Nombre d'opérations / privé étranger	Nombre d'opération en %
<b>BTPH</b>	12	<b>13</b>
<b>Secteur de la distribution</b>	0	<b>0</b>
<b>Agroalimentaire</b>	6	<b>7</b>
<b>Services</b>	15	<b>16</b>
<b>Industrie</b>	36	<b>39</b>
<b>Energie &amp; Mines</b>	5	<b>5</b>
<b>Chimie Pharmacie</b>	15	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>100 %</b>

Source : DGGSPM



Les secteurs de l'industrie et chimie pharmacie restent les secteurs cibles des étrangers, à titre d'exemple dans l'industrie mécanique un accord de partenariat entre l'usine de montage de rames de tramway à Annaba entre ALSTOM et l'entreprise du métro d'Alger (EMA) et FERROVAIL. Dans le secteur chimie pharmacie, la reprise par l'italien Saint-Gobain en partenariat avec une entreprise algérienne du verre d'Oran, ainsi que de la mise en marche de l'usine de Tébessa. L'Algérie qui importe actuellement près de 60% de ses besoins en bouteille, pourraient cesser ces importations avec en prime une option pour l'export, si cette association est conclue.

Autre partenariats public algérien étranger français, les groupes Lafarge et Total ont des projets forts intéressants. Le premier négocié une participation dans la grande cimenterie de Meftah et le second à travers sa filiale, Total pétrochimie, envisage la construction d'un vapocraqueur d'éthane à Arzew. Le projet nécessite un investissement de 5 milliards de dollars.

#### **IV- Conclusion:**

Les entreprises publiques manquent beaucoup de savoir-faire dans le management et sur le plan technologies, la privatisation en partenariat étranger est un vecteur essentiel pour les développer. Dans ce cadre, le programme de privatisation en Algérie offre de larges opportunités d'investissement de susciter l'intérêt des investisseurs étrangers. Ces opportunités concernent outre les multiples opérations de vente d'actifs et/ou de participations publiques (en majoritaire/minoritaire). Autrement dit l'important de l'industrie algérienne a nécessité la catégorie d'investissement sous forme de la privatisation joint IDE, il favorise les partenariats publics avec les investisseurs étrangers dont la pétrochimie, agroalimentaire, service, automobile... etc. parce que ce partenariat est considéré comme un moyen d'augmentation de la productivité, à contribuer surtout à la dynamisation du managérat productif, au transfert de technologie et au développement de l'exportation.

Globalement nous pouvons dire que les privatisations en tant que ouverture partenariale des capitaux publics à des investissements étrangers fournissent l'occasion à leurs entreprises de pénétrer rapidement un nouveau marché et d'y gagner à terme des parts de marché. Ce mode de privatisation au profit des investisseurs étrangers est considéré comme un accélérateur de l'ajustement des entreprises.

Durant les dernières années, l'Algérie a récupéré 13 % projet d'investissement étranger en fait de privatisation, ce résultat insuffisant par rapport aux attentes et aux objectifs visés, ce qui est oriente la politique de privatisation vers une sélection sectorielle fondée sur une stratégie de développement à long terme. A cet égard, la privatisation et IDE sous forme l'ouverture des capitaux publics aux investisseurs étrangers est un enjeu parfait pour développer l'économie

algérien , à présenter beaucoup d'avantages financier à l'entreprise publique, plus est facile et accéléré l'ajustement , préserve sa capacité d'alliance internationale, accroît le niveau de compétitivité de l'économie des pays d'accueil, moyenne d'une coopération recherchée, un levier d'intégration aux réseaux d'entreprises internationales, cet intégration a constitué un moteur important du développement industriel.

### **- Références:**

1. (Article 40) de Ordonnance n° 01-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques.
  2. DGGSPM, La privatisation et le partenariat 'politique et programme', Juin 2008.
  3. DGGSPM « Projet d'aide à la privatisation des entreprises publiques suivi et accompagnement », deuxième session du programme 2004 du 16 au 23 janvier 2005. Intervention de M.DANIEL TAPIN , avocat d'affaires cabinet émergence consult .
  4. Elias Gannagé (1995) : « théorie de l'investissement direct étranger », Economica, Paris p8.
  5. M.M AMRIOU (2001) « l'entreprise algérienne face au partenariat », journées d'étude sur l'industrie nationale, conjonctures et opportunités, 2001, MIPPI.
  6. Julien Frioux (2011) « Le cadre des investissements étrangers en Algérie en 2011 » Service Économique Régional d'Alger © DG Trésor.
  7. Ordonnance n ° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.
  8. Le MOCI (2005) « Algérie le nouvel élan des privatisations » publi-supplémentaire au MOCI no 1735-1736 du 29 décembre 2005- 5 janvier 2006.
- 
- 📄 Arijit mukherjee et kullapat suetrong (2001) « privatisation, stratégie investissements directs étrangers et le bien-être du pays hôte ».
  - 📄 Bouzidi Abdelmajid (1999), « Les années 90 de l'économie algérienne: les limites de la politique conjoncturelle », ENAG.
  - 📄 HUNYA G. [1997] « Large privatization, restructuring and foreign direct investment » in OCDE, Lessons from the economic transition : Central and Eastern Europe in the 1990's, Kluwer Academic Publishers.
  - 📄 Lionel Fontagné et Farid Toubal (2010) « investissement direct étranger et performances des entreprises » © direction de l'information légale et administrative. paris, 2010 - isbn : 978-2-11-008154-4 , conseil d'analyse économique .
  - 📄 Mebtoul Abderrahmane (2002), «L'Algérie face aux défis de la mondialisation- réformes économiques et privatisation», OPU.
  - 📄 Nicolas thirion (1998) « Privatisation & partenariats public-privé » E.S.SAVAS.
  - 📄 Rieber.A (2000)« Les déterminants des investissements directs intra-européens » L'Harmattan.
  - 📄 Sadi Nacer-Eddine (2006), « La privatisations des entreprises publiques en Algérie : Objectifs, modalités et enjeux », Préface de Jacques Fontanel et Vincent Plauchu, L'Harmattan.
  - 📄 Sébastien Dupuch et Christelle Milan (2003) « Les Déterminants des Investissements Directs Européens dans les PECO » Working Paper CEPN n°2003-07 (Centre d'Economie de l'université Paris Nord (C.E.P.N.) CNRS UMR 21-48).